

Incendie de Lubrizol : l'enquête élargie à des manquements de sécurité

jeudi 9 janvier 2020, par [Thémis](#)

Le parquet de Paris a élargi l'enquête sur le spectaculaire incendie à Rouen de l'usine Lubrizol et des entrepôts de Normandie logistique en pointant des manquements de sécurité de la part des deux entreprises, a-t-on appris jeudi de sources concordantes.

Dans un réquisitoire supplétif du 19 décembre, révélé par le média normand Le Poulpe et consulté par l'AFP, le parquet a demandé aux juges d'instruction, qui enquêtent sur l'origine du sinistre, d'élargir leurs investigations à une série d'irrégularité dans l'exploitation des deux sites "ayant porté une atteinte grave à la santé, la sécurité, ou dégradé substantiellement" l'environnement.

Le 26 septembre, vers 02H30, une partie de l'usine Lubrizol et trois bâtiments de Normandie Logistique ont été ravagés par un gigantesque incendie, qui a provoqué un énorme panache de fumée noire de 22 km. Le sinistre n'a pas fait de victime.

Depuis le 29 octobre, trois magistrats du pôle santé publique du tribunal de Paris sont chargés d'une large information judiciaire, ouverte notamment pour "mise en danger de la vie d'autrui", "blessures involontaires" et "destruction involontaire par incendie".

Si l'enquête a été ouverte contre X, et doit encore déterminer la responsabilité de l'origine de l'incendie, ce réquisitoire supplétif, dont le parquet a confirmé l'existence, vise lui nommément les deux entreprises.

Le parquet de Paris relève sur le site rouennais de Lubrizol, classé Seveso seuil haut, "un réseau de caniveaux et un dispositif de confinement insuffisants n'ayant pas permis de collecter l'ensemble de la nappe enflammée" et l'absence de "dispositif de détection incendie sur les lieux de stockage extérieur" situé près des deux bâtiments qui ont brûlé.

La société appartenant au milliardaire américain Warren Buffet est aussi soupçonnée de n'avoir pas prévu "de moyens suffisants en débit d'eau pour lutter efficacement contre l'incendie" et de ne "pas avoir étudié les effets dominos" d'un potentiel sinistre sur les sites voisins, classés Seveso.

Normandie Logistique de son côté est mise en cause pour ne pas avoir "tenu à jour un état des stocks". Elle n'aurait par ailleurs "procédé à aucune vérification des fiches de données de sécurité avant la réception des produits Lubrizol", selon le parquet. NL ne disposait pas non plus de point d'eau "à moins de 100 mètres depuis l'accès extérieur de chaque cellule de stockage".

Le 23 octobre devant les députés, Jean-Yves Lagalle, directeur des pompiers de Seine-Maritime, avait expliqué avoir manqué d'eau le 26 septembre face à cet "un immense chaudron", un feu "hors norme" de "3 hectares de produits inflammables" sur le site Lubrizol, et de "7.000 m2 sur l'usine voisine".

Publié par Médias 24, le 9 janvier 2020.